

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL**

**DEL.2018.10.16-010 - Au Fil des Arts – Demande de participation financière.**

L'an deux mil dix huit, le seize octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 28
- Nombre de Conseillers présents : 24
- Nombre de procurations : 4
- Absent : /
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 octobre 2018

PREFECTURE  
DE .GIRONDE  
25 OCT. 2018  
Bureau du Courrier

Monsieur François BARLAND a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne		X	DERVIEUX Benjamin
MAUREL Daniel		X	SEINTIGNAN Jean-Michel
SAUX Brigitte	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
FLOIRAC Nicole	X		
DE SOUZA Bernard	X		
KRATA Rajaa	X		
BARLAND François	X		
PONS Annie	X		
MARCHETTI Jacques	X		
CHAMBAUD Michel	X	X	
DUPUY Pauline	X	X	
SAINT-GERARD Christiane	X		
SALMON Monique	X		
PERROUD Dominique		X	de FRANÇOIS Béatrice
BEZIN Viviane	X		
VERDIER Marc	X		
GUILBAULT Nicole	X		
VINCE Bernard	X		
MAURY Roxane		X	LALANNE Nicole
LALANNE Nicole	X		
PAGADOY Michel	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie	X		
BRET Bernard	X		

- Vu l'avis favorable de la Commission Vie locale en date du 1<sup>er</sup> octobre 2018 ;

Chaque année, il était de tradition que l'Ecole Municipale d'Art de Parempuyre organise un week-end mettant en avant les différentes pratiques artistiques (musique dans toutes ses formes, danse et expression corporelle, théâtre, arts plastiques). Au vu du nombre de participants et du succès rencontré, chaque année croissant, il a été décidé d'étaler la manifestation sur plusieurs jours et de faire de ce moment un véritable festival / parcours « Au Fil des Arts ». L'année prochaine, le festival se déroulera du 14 au 24 juin 2019. Les objectifs sont les suivants :

- Permettre à tous ceux, amateurs ou confirmés, qui pratiquent un art de participer à une représentation publique devant des spectateurs.
- Faire découvrir à un public le plus large, et notamment aux personnes chez qui la pratique artistique ne relève pas du quotidien, le plus grand nombre de disciplines. Musique, chant, danse, théâtre sont ouverts à tous, enfants comme adultes. Les pratiques musicales et chorégraphiques se veulent les plus larges possibles (piano, violon, alto, flûte traversière, flûte à bec, clarinette, saxophone, harpe, guitare classique, mais aussi guitare électrique ou basse, batterie, musiques amplifiées, batterie, percussions, danse classique, danse modern jazz, afro-contemporaine, hip-hop, claquettes...).
- Faire de la pratique artistique un moment de plaisir, d'échanges, d'ouverture aux autres et au monde dénuée de tout esprit de compétition et de classement.
- Décloisonner les pratiques artistiques : les différentes disciplines doivent se rencontrer et communiquer entre elles afin de créer des passerelles.

La manifestation fait l'objet d'une fiche action dans le contrat de co-développement conclu entre la Ville de Parempuyre et Bordeaux Métropole. Le budget prévisionnel du festival pour l'année 2019 s'établit à 10 000 €. La Ville en financera la 1/2, soit 5 000 €. Une subvention de 50 % est demandée à Bordeaux Métropole, soit 5 000 €.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bernard VINCE

Après en avoir délibéré

Pour : 28

Contre : 0

Abstention(s) : 0

- ✚ **Approuve** le plan de financement concernant le festival « Au Fil des Arts » 2019 exposé ci-dessus.
- ✚ **Autorise** Madame le MAIRE à solliciter le versement d'une participation financière auprès de Bordeaux Métropole dans les conditions exposées ci-dessus et à signer tout document y afférent.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Parempuyre,  
Le 16 octobre 2018

*Beatrice de François*  
Beatrice de FRANÇOIS  
Maire de Parempuyre